

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 OCTOBRE 2008

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Communauté de Communes du Montois

Titulaires	Suppléants
ROSSIERE-ROLLIN Serge	GIRAULT Pascal
BAILLIN Yolande	PASCUAL MARTIN Thierry
FISTON Joseph	JOYEUX Marie-Paule
MENEZ Patrick	MOREL Frédéric
BORZUCKI Jean-Claude	FREY Florence

SICTOM

Titulaires	Suppléants
FISTON Joseph	SANTERRE Daniel
LAURENT Philippe	DUL Paul

Syndicat d'Electrification

Titulaires	Suppléants
DUL Paul	GRISSETTO Michel
LAURENT Philippe	MONPOIX Ginette

Syndicat d'Etudes et de Programmation (S.E.P.)

Titulaires	Suppléants
BAILLIN Yolande	FREY Florence
ONDOA BELINGA Georges	CHEVILLARD Jacqueline

Maison de Retraite

Titulaires	Suppléants
BAILLIN Yolande	CHABOCHE Sylviane
JOYEUX Marie-Paule	GIRAUJLT Pascal

SIVU du RPI Meigneux, Gurcy-le-Châtel, Donnemarie-Dontilly

Titulaires	Suppléants
MENEZ Patrick	GRISSETTO Michel
BORZUCKI Jean-Claude	TOUBLANC Mickaël
CHABOCHE Sylviane	LECANU Stéphane

Syndicat de l'Auxence

Titulaires	Suppléants
LAURENT Philippe	MOREL Frédéric
TOUBLANC Mickaël	

S.I.C.P.A.N. (Piscine de Nangis)

Titulaires	Suppléants
GIRAULT Pascal	MOREL Frédéric
TOUBLANC Mickaël	MENEZ Patrick

FISTON Joseph	BOURG Maria
SANTERRE Daniel	GRESSENT Fabrice

Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (S.M.A.B)

Titulaires	Suppléants
LAURENT Philippe	GRISSETTO Michel

Syndicat d'Interconnexions en Eau Potable du Bas Montois

Titulaires	Suppléants
ROSSIERE-ROLLIN Serge	LAURENT Philippe
GRISSETTO Michel	ONDOA BELINGA Georges

Syndicat d'Initiave

Titulaires	Suppléants
VO VAN Danielle	LECANU Stéphane
FREY Florence	SANTERRE Daniel

Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :

Monsieur le Maire est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
FISTON Joseph	GIRAULT Pascal
GRISSETTO Michel	PASCUAL MARTIN Thierry
LAURENT Philippe	MOREL Frédéric

Commission SAPIN :

Titulaires	Suppléants
GRISSETTO Michel	ONDOA BELINGA Georges
GIRAULT Pascal	LAURENT Philippe
GRESSENT Fabrice	DUL Paul

FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. :

Nombre des membres du conseil d'administration : **10 (5 conseillers municipaux, 5 personnes extérieures).**

- M. ROSSIERE-ROLLIN Serge, membre de droit
- Mme BAILLIN Yolande
- Mme MONPOIX Ginette
- M. BORZUCKI Jean-Claude
- Mme JOYEUX Marie-Paule
- M. PASCUAL MARTIN Thierry

PARTICIPATION AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

FINANCES : M. FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISSETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, ONDOA BELINGA, MOREL, LAURENT, BORZUCKI, Mmes JOYEUX, MONPOIX, VO VAN

VOIRIE-CIMETIERE : M. FISTON, Mme JOYEUX, MM. LAURENT, SANTERRE, DUL, LECANU

SERVICES TECHNIQUES : MM. FISTON, PASCUAL MARTIN, MOREL, LAURENT

ACTION SOCIALE : Mmes BAILLIN, FREY, BOURG, JOYEUX, CHABOCHE, M. BORZUCKI

BATIMENTS – EAU ET ASSAINISSEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE : MM. **GRISETTO**, **FISTON**, **LAURENT**, **BORZUCKI**, **DUL**, **LECANU**, Mme **MONPOIX**

ENFANCE – ECOLES – ACCUEIL DE LOISIRS : M. **MENEZ**, Mmes **BAILLIN**, **CHABOCHE**, **CHEVILLARD**, MM. **BORZUCKI**, **TOUBLANC**, **LECANU**

ANIMATION – VIE CULTURELLE ET SPORTIVE : MM. **GIRAULT**, **GRESSENT**, **ONDOA BELINGA**, **MOREL**, **LECANU**, **SANTERRE**, Mmes **BAILLIN**, **FREY**, **BOURG**, **CHEVILLARD**, **VO VAN**, **CHABOCHE**

JUMELAGE : Mmes **FREY**, **VO VAN**, MM. **MENEZ**, **ONDOA BELINGA**

TOURISME : Mmes **BAILLIN**, **VO VAN**, **BOURG**, **FREY**, **MONPOIX**, **JOYEUX**, M. **PASCUAL-MARTIN**

URBANISME – PLU : Mme **MONPOIX**, MM. **FISTON**, **GRISETTO**, **PASCUAL-MARTIN**, **LAURENT**, **TOUBLANC**, **DUL**, Mme **JOYEUX**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. **PASCUAL-MARTIN**, **GRISETTO**, **ONDOA BELINGA**, **GRESSENT**, **BORZUCKI**, Mmes **BAILLIN**, **MONPOIX**

SITE INTERNET – COMMUNICATION : MM. **VO VAN**, MM. **GRESSENT**, **GIRAULT**, Mmes **CHEVILLARD**, **FREY**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ELUS

POPULATION (totale au dernier recensement) 2 628

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire (Maire + maj. Canton) + total des indemnités (maximales) des adjoints (Adjoints + Maj. Canton) ayant délégation = **73 313.67 € annuel** au 1^{er} mars 2008

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle Canton : 15 %	Total
ROSSIERE-ROLLIN Serge (43 %)	19 304.88 €	Néant	19 304.88 €

B. Adjoints au maire avec délégation

Identité des bénéficiaires (16.50 %)	Indemnités	Majoration éventuelle canton : 15 %	Total
1er adjoint : FISTON Joseph	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €
2 e adjoint : BAILLIN Yolande	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €
3° adjoint : GRISETTO Michel	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €
4° adjoint : GIRAULT Pascal	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €
5° adjoint : MENEZ Patrick	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €
6° adjoint : PASCUAL MARTIN Thierry	7 407.69 €	Néant	7 407.69 €

Enveloppe globale : 63 751.02 €
(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

C. Conseillers municipaux

*commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut 1015

Identité des bénéficiaires (3%)	Indemnités	Majoration éventuelle canton : 15 %	Total
MONPOIX Ginette	1 346.88 €	Néant	1 346.88 €
VO VAN Danielle	1 346.88 €	Néant	1 346.88 €

Total général : 66 444.78 €

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer à M. LEGER Jean-François l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget, à taux plein, à compter de l'année 2008.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1er° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
- 2° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 euros** ;
- 5 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **100 000 €** autorisé par le conseil municipal ;

DELEGATION PASSATION MARCHE (loi MURCEF)

Le Conseil Municipal a consenti une délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget. Les marchés concernés ne devront pas excéder le seuil d'appel d'offres du code des marchés publics.

AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire :

- à amortir les biens de faible valeur sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier 2008 d'une valeur inférieure à 600 €
- de terminer la totalité de l'amortissement, en 2009, pour les biens de faible valeur achetés avant cette date.
- de sortir de l'actif tous ces biens de faible valeur dès qu'ils ont été amortis

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé :

- l'amortissement des immobilisations et des subventions reçues pour ces mêmes biens,
- que l'amortissement des biens et des subventions sera linéaire (répartition égale sur la durée de vie du bien) et sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service,
- de fixer le tableau des durées des immobilisations sera le suivant :

✓ Logiciels.....	2 ans
✓ Matériel informatique.....	3 ans
✓ Voitures et camions.....	5 ans
✓ Matériels classiques.....	6 ans

✓ Mobilier.....	10 ans
✓ Installations et appareils de chauffage	10 ans
✓ Equipements de garage et atelier.....	10 ans
✓ Equipements des cuisines.....	10 ans
✓ Equipements sportifs.....	10 ans
✓ Equipements de bâtiments.....	10 ans
✓ Installation et matériel de réseaux.....	10 ans
✓ Plantations.....	15 ans
✓ Installations de voirie.....	20 ans
✓ Bâtiments légers, abris.....	10 ans

• à compter des travaux de 2008, de l'amortissement des bâtiments, des travaux de voirie et réseaux, le tableau des durées des immobilisations sera le suivant :

✓ agencements et aménagements de bâtiments.....	20 ans (hors allotissement)
✓ Travaux sur le réseau éclairage public.....	30 ans
✓ Travaux sur réseaux (eau et asst) sur le domaine communal.....	40 ans
✓ Travaux de voirie.....	40 ans

• à compter de l'année 2008, que pour les agencements et aménagements de bâtiments s'effectuant par lots, la durée d'amortissement sera déterminée par arrêté du maire.

TARIFS CANTINE GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
CANTINE		
• -Enfants	3.52 €	3.60 €
• - Personnes âgées	3.82 €	4.00 €
GARDERIE	1.15 €	1.17 €
ETUDE SURVEILLEE		
- Etude surveillée seule	1.57 €	1.60 €
- Etude surveillée puis garderie	2.10 €	2.14 €

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Considérant qu'il convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2007-2008,

Le Conseil Municipal a pris en compte les frais de fonctionnement suivants :

DIVERS	DEPENSES
60611 – Eau et assainissement	2 322.75
60612 – Electricité – Gaz –	25 015.22
60621 – Fioul	0
60623 - Alimentation	16.62
60628 - Pharmacie	158.69
60631 – Produits d'entretien	5 193.39
60632 – Fournitures petit équipement	805.93
6064 - Alimentation	0
6067 – Fournitures scolaires	12 920.15
611 – Nettoyage vitres	538.00
6132/6554 – Piscine location	1 144.71
61522 – Entretien bâtiments	2 514.94
61558 - Réparation	266.80
6156 – Entretien photocopieur/fax	3 929.37
616 – Assurance bâtiments (12.32 %)	2 298.30
6182 - Abonnement	621.02

6232 - Spectacles	1 970.00
6247 – Transport piscine	5 849.98
6262 – Téléphone	2 109.11
Chapitre 012 – Salaires/charges	77 905.26
TOTAL	145 580.24

- A soustrait les recettes suivantes :

DIVERS	RECETTES
6459 – Remb. Indem.journ.	718.53
7473 – Subvention piscine	829.00
752/758 Remb. charges	239.28
	1 786.81

- A dit que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2007-2008 est de 240 élèves ;
- A dit que le coût pour l'année scolaire 2007-2008 est de :

$$\frac{143\,793.43\text{ €} - 1\,786.81\text{ €}}{240\text{ élèves}} = 599.14\text{ €}$$

INFORMATION

Monsieur le Maire a annoncé une communication du Président du Conseil Général concernant la caserne de gendarmerie, après plusieurs offres infructueuses, le marché a été attribué à la société S.F.C. pour un montant de 3 999 689 € HT.